

## FÊTE PATRONALE DES PAROISSES ET MISSIONS.

Le jour de la Toussaint le Curé dira :

(Pour la page 439 du Rituel de Québec.)

Le Dimanche avant le 22 Octobre, le Curé dira :

**D**IMANCHE prochain, nous célébrerons une Fête particulière à ce Diocèse ; c'est celle de N. D. de la Victoire.

Nous remercierons, en ce jour, la très-sainte Vierge, des secours qu'elle ne cesse de nous obtenir par son Fils N. S. J. C. pour nous rendre victorieux des ennemis de notre Salut, le monde, le démon et les passions ; et nous la prierons de nous continuer sa puissante protection auprès de Dieu, et en particulier, d'être, en ce pays, la protectrice de la Foi Catholique, de nous obtenir de la conserver dans toute sa pureté, et de vivre d'une manière qui réponde à la sainteté de ses maîtres.

*Toutes les fois que le jour propre de la Fête Patronale tombera le Dimanche et ne sera pas au nombre des Fêtes d'obligation, le Curé dira :*

Dimanche prochain étant le jour du Seigneur, nous le célébrerons avec toute l'Eglise chrétienne, mais sans rien ajouter à sa Solennité, à raison de la Fête de N. titulaire de cette paroisse, qui s'y renvoie, parce que la Solennité de cette Fête est fixée, ainsi que celle de toutes les autres Fêtes Pastorales de paroisses, au Dimanche d'après la Toussaint, par le Mandement de Monseigneur l'Évêque de Québec, du 22 Décembre 1810.